

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE DE POURVILLE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE VAL DE BRESLE organise le **07 Octobre 2018** avec le concours de la **Mairie d'Hautot-sur-Mer** une compétition automobile régionale dénommée : **39^{ème} COURSE DE COTE DE POURVILLE**.

Cette compétition compte pour :

- Coupe de France de la Montagne 2019
- Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie 2018
- Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Ile de France 2018

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie, sous le numéro ...[numéro] en date du[date]...., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro[numéro].... en date du[date]....

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Françoise MAWDSLEY.....	Licence n° 1653
Commissaires Sportifs	Mme Annick LARUE	Licence n° 19109
	Mme Christine FAULIN	Licence n° 126053
	M. Michel WICO	Licence n° 2204
	M. Jean-Pierre PATIN.....	Licence n° 4183
Directeur de Course	M. Hubert VERGNORY	Licence n° 7092
Directeur de Course Adjoint	M. Lucien VARANGLE.....	Licence n° 36384
Commissaires Techniques (B au minimum)	M. Jacques SALENNE	Licence n° 9451
	M. Yann BOGEMANS	Licence n° 44922
	M. Christophe BOGEMANS.....	Licence n° 44924
Chargé de la mise en place des moyens	M. Hervé LARUE	Licence n° 38286
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Anouk MAWDSLEY	Licence n° 1652
	M. Stephan MEUBRY	Licence n° 180551
Chargé des Commissaires de route	M. Stéphane GOURDAIN	Licence n°41830
Chronométrateurs	M. Bruno LEROY.....	Licence n° 9337
	M. Pascal JEGOU	Licence n° 3899
	M. Raphael VOISIN	Licence n° 211834

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Mardi 02 Octobre 2018 à 23h59**.

Publication de la liste des engagés le **Vendredi 05 Octobre 2018 à 12h00**.

VISA LIGUE N° 45

VISA FFSA N° 541

EN DATE DU 1.2.10.2018

EN DATE DU 1.2.10.2018

Vérifications administratives les :

..... Samedi 06 Octobre 2018 de 16h00 à 19h00
..... Dimanche 07 Octobre 2018 de 07h30 à 09h00

Vérifications techniques les :

..... Samedi 06 Octobre 2018 de 16h15 à 19h15
..... Dimanche 07 Octobre 2018 de 07h45 à 09h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **Dimanche 07 Octobre 2018 à 09h30.**

Briefing des commissaires le **Dimanche 07 Octobre 2018 à 08h00** devant le restaurant « **Chez ADELE** » (lieu du petit-déjeuner).

Essais non chronométrés le **Dimanche 07 Octobre 2018 de 08h30 à 10h00.**

Essais chronométrés le **Dimanche 07 Octobre 2018 de 10h15 à 12h15.**

Briefing des pilotes **par écrit, remis lors des vérifications administratives.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **Dimanche 07 Octobre 2018 à 12h45.**

Course

- **1^{ère} montée le Dimanche 07 Octobre 2018..... à partir de 13h15**
- **2^{ème} montée le Dimanche 07 Octobre 2018..... à partir de 14h45**
- **3^{ème} montée le Dimanche 07 Octobre 2018..... à partir de 16h15**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**

Remise des prix le **Dimanche 07 Octobre 2018 à 19h00.**

Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix recevront une coupe.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **Dimanche 07 Octobre 2018 à 08h15.**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives à l'Espace de la Mer, les :

..... Samedi 06 Octobre 2018 de 16h00 à 19h00
..... Dimanche 07 Octobre 2018 de 07h30 à 09h00

Vérifications techniques à l'Espace de la Mer, les :

..... Samedi 06 Octobre 2018 de 16h15 à 19h15
..... Dimanche 07 Octobre 2018 de 07h45 à 09h15

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées:

..... **Garage Reference Automobile, Zone Verte, 76340 Rouxmesnil-Bouteilles**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Vous pouvez télécharger le règlement

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 07 Octobre 2018 à 09h00**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **Dimanche 07 Octobre 2018 à 08h15**.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous jusqu'au **Mardi 02 Octobre 2018 à 23h59** (cachet de la Poste faisant foi) :

Association RALLYGT 7 rue Maria Chapdeleine 14600 HONFLEUR	Tél : 06.51.77.62.54 Fax : 09.89.03.24.34 Mail : rvoisin@rallygt.fr
---	--

Les droits d'engagement sont fixés à **240 €**, réduits à **120 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement à l'ordre de **ASA VAL DE BRESLE**.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **150**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les publicités obligatoires et optionnelles seront communiquées lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La **course de côte de Pourville** a le parcours suivant : **du CD 75 bas de la côte au CD 75 sur le plateau.**

La course se déroulera en **3 montées.**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ	Sur le CD 75
Arrivée	Sur le CD 75 (Ex. Musée Militaire)
Pente moyenne	7%
Longueur du parcours	1300 m
Modalités de retour au départ	En convoi par la route de course
Parc de départ (<i>lieu</i>)	Sur CD 75
Parc d'arrivée (<i>lieu</i>)	Sur CD 75

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ : CD 75 entre le parc fermé et la ligne de départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu CD 75

Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet 10 minutes avant le départ. Le concurrent qui ne serait pas présent dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les concurrents se placeront dans tous les lieux non interdits par panneau de stationnement interdit. Il en va de même pour les plateaux qui ne devront en aucun cas gêner la circulation.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé (*lieu exact*) **Front de Mer**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **devant le PC Course**
- pendant les essais et la course au parc départ :
..... **devant le PC Course et au parc de regroupement situé en haut de la côte**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée **devant le PC Course**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des

dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Espace de la Mer Samedi 06 et Dimanche 07 Octobre 2018.

Téléphone permanence n° **06.07.16.23.03**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **SDIS DIEPPE Téléphone : SDIS YVETOT n° 0235561111**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera remis écrit aux concurrents lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : Départ grâce à des feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes :

- une coupe aux trois premiers au scratch
- une coupe au premier de chaque groupe
- une coupe au premier de chaque classe
- une coupe à la première féminine
- une coupe inter-association
- deux coupes seront remises aux commissaires tirés au sort

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 07 Octobre 2018 à 19h00 à l'Espace de la Mer.

Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix recevront une coupe.

CADRE RESERVE A L'ORGANISATEUR

NUMERO	GROUPE	CLASSE	INSCRIPTION		TRESORIER		VERIFICATION	
			Rang :	Date :	Administratives	Techniques		
			Réception :	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Virement				

CONDUCTEUR			VOITURE		
Nom :			Marque : (Ex: CITROEN)		
Prénom :			Type : (Ex: Saxo VTS)		
Adresse :			Année :		
Code postal :	Ville :		Cylindrée :	cm3	
Né(e) le :	à :		Poids :		
Numéro de permis de conduire :			Fiche d'homologation: N°		
Délivré le :	à :		Passeport technique: N°		
Code ASA	N° de Licence :		Roues motrices	<input type="checkbox"/> 2 RM	<input type="checkbox"/> 4 RM
Ecurie :			Turbo	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Groupe Sanguin Rhésus :	Sexe	<input type="checkbox"/> Hom <input type="checkbox"/> Fem	GROUPE	CLASSE	
Tél / Port :					
E-mail :					

Si concurrent en double-monte, vous partirez avec : gros numéro petit numéro

- Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de licence
- J'engage ma voiture conformément au Règlement Particulier de l'épreuve et de la Réglementation Générale.
- Dopage: Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités.

Ce bulletin d'engagement est à retourner avant le : **Mardi 02 Octobre 2018 à 23h59**
 Accompagné du règlement des droits d'engagements de **120,00 €**
 Si vous réglez par chèque, à libeller à l'ordre de : **ASA VAL DE BRESLE**
 A envoyer à l'adresse suivante : **RallyGT Association**
7 rue Maria Chapdeleine 14600 HONFLEUR

Contact engagement :
 M. Raphaël VOISIN
 Portable : 06-51-77-62-54
 Fax : 09-89-03-24-34
 Mail : rvoisin@rallygt.fr

Fait à	le
Signature	